


DÉCHÈTERIE DU SMICTOM DU CHINOIS

✓ Déchets acceptés

✗ Déchets refusés

Conditions de dépôt

<p>Pour les particuliers : Carte d'accès obligatoire</p> <p>→ 1m³ / déchet / jour (ferrailles, cartons, gravats, bois, tout venant) → 2m³ / jour pour les déchets verts</p>	<p>Pour les professionnels : Carte d'accès obligatoire</p> <p>→ 3m³ / déchet / jour (déchets verts, ferrailles, cartons, gravats, bois, tout venant)</p>
--	--





ÉDITO

PHILIPPE MASSARD,
PRÉSIDENT DU SMICTOM
DU CHINOIS
PAGE 2

TRUCS ET ASTUCES

**TABLETTES
POUR LAVE-VAISSELLE**
PAGE 2

ZOOM SUR

**BILAN DE LA JOURNÉE
« PORTES OUVERTES »**
PAGE 3

INFOS SUR...

**DISTRIBUTIONS
DE COMPOSTEURS**
PAGE 3

DOSSIER

**EN DÉCHÈTERIE...
JE TRIE AUSSI...
DANS LES BENNES**
PAGES 4 ET 5

**JE TRIE AUSSI...
DES DÉCHETS
PLUS SPÉCIFIQUES**
PAGES 6 ET 7

COLLECTE

LES FÉRIÉS 2018
PAGE 8

DOSSIER



En déchèterie... Je trie aussi !



Philippe Massard, Président du SMICTOM du Chinonais



Bilan de la journée « Portes Ouvertes » 2017 du centre de tri du SMICTOM

Cette journée est un événement très important pour le SMICTOM puisqu'en plus de montrer le fonctionnement de son centre de tri, il permet de lever le voile sur de nombreuses méconnaissances. Chaque année, nous rencontrons des personnes sensibilisées sur la thématique des déchets, mais également des usagers conscients qu'ils ont de gros progrès à faire dans leur façon de trier.

Un pari à chaque fois remporté puisque chacun :

- a pu faire le point sur les consignes de tri ;
- a découvert les infrastructures du centre et les conditions de travail du personnel ;
- a pris conscience de l'importance du tri et du recyclage pour limiter la consommation des matières premières et limiter le gaspillage.

Les déchèteries...Plateformes de tri

On voit souvent les déchèteries comme le dernier recours pour les déchets mais on oublie parfois quelques notions essentielles.

Oublions la décharge d'autrefois...

En effet, dans un premier temps, il faut distinguer « la décharge » où l'on déposait tout en tas et la « déchèterie » où on effectue un tri de nos déchets dans des espaces distincts. Effectivement, il est essentiel de garder à l'esprit que la déchèterie sert à trier certains déchets par type de matériau, afin de tenter de leur donner une seconde vie.

Une seconde vie qui n'est pas réservée aux emballages ménagers

Cette seconde vie prend plusieurs formes, puisque certains emballages seront recyclés et d'autres valorisés. Des déchets spécifiques dits « dangereux » ou « nocifs » seront eux traités par des filières appropriées.

Ne pas trier coûte cher

On parle de tri pour favoriser le recyclage, mais nous pouvons également souligner que le tri permet de limiter les coûts.

Exemple de la déchèterie d'Azay-le-Rideau :

1 tonne de bois coûte 47,11 € (transport + traitement) à la collectivité contre 110,06 € (transport + traitement + TGAP*) la tonne pour le tout-venant.

Il est donc évident que la benne à tout-venant ne doit servir que lorsque le déchet n'est pas valorisable.

Certains déchets ne sont pour autant pas acceptés :

Effectivement, les déchèteries n'ont pas vocation à tout récupérer ; et en l'état elles sont saturées et ne permettent pas d'accueillir de nouveaux flux. Mais sachez que nous travaillons toujours sur l'optimisation de chacune d'entre elles afin de proposer un service de qualité et d'accueillir plus de types de déchets.

* Taxe Générale sur les Activités Polluantes



Tablettes pour lave-vaisselle

TABLETTES

Ingrédients :

Pour obtenir entre 16 et 20 tablettes :



60 g de cristaux de soude



60 g de bicarbonate de soude



60 g d'acide citrique



60 g de gros sel de mer



15 gouttes d'huile essentielle de lavande



15 gouttes d'huile essentielle de citron



un peu d'eau



un bac à glaçons

Préparation :

1. Mélangez tous les ingrédients ensemble avec un fouet (sauf l'eau). Veillez à ce que les huiles essentielles soient bien mélangées avec les ingrédients secs.
2. Incorporez lentement et peu à peu l'eau dans le récipient. Commencez avec environ une cuillère à café d'eau, puis mélangez bien et vérifiez la consistance.
3. Continuez à ajouter de l'eau jusqu'à ce que vous puissiez former une « boule de neige ». Ne mettez pas trop d'eau sinon vos tablettes ne sécheront pas bien.
4. Une fois que votre mélange a la bonne consistance, remplissez le bac à glaçons en tassant bien pour être sûr qu'il n'y ait pas de poches d'air.
5. Laissez-les sécher pendant 12 à 24 heures.
6. Une fois sèches, elles se détacheront facilement. Stockez-les dans un endroit sec (dans un bocal en verre par exemple).



Bilan de la journée Portes Ouvertes du centre de tri des matériaux à recycler - Samedi 30 septembre 2017

L'objectif est de toujours améliorer le tri !

Cette année, le SMICTOM a eu l'honneur d'accueillir 350 visiteurs au centre de tri de Chinon. Un franc succès pour un événement qui permet de sensibiliser de plus en plus de monde chaque année.



Une journée qui permet de :

- proposer une rétrospective du devenir des sacs, de la collecte, au tri et jusqu'au recyclage ;
- présenter les installations et le personnel qui travaille sur la chaîne de tri, afin de comprendre le processus de tri sur notre territoire ;
- prendre conscience que le tri est le premier geste vers le recyclage, et un maillon essentiel dans une démarche d'économie des matières premières ;
- visiter les installations et poser des questions ;
- participer à une douzaine d'ateliers ludiques et pédagogiques ;
- repartir avec des objets issus du recyclage ou des lots favorisant la lutte contre le gaspillage.



Si vous n'avez pas eu l'opportunité de visiter le centre de tri lors de nos journées portes ouvertes, sachez que nous pourrions vous y accueillir en semaine sur rendez-vous (enfants à partir de 8 ans - groupe de 10 à 15 personnes).

Appelez-nous au **0 800 196 595** Service & appel gratuits

INFOS SUR...



HIVER 2017 Distributions de composteurs

Les animatrices du SMICTOM assureront des permanences de distributions de composteurs dans les bureaux du SMICTOM, 24 place Jeanne d'Arc à CHINON :

- Le mardi 19 décembre 2017 de 09h30 à 12h30
- Le lundi 08 janvier 2018 de 14h30 à 17h30
- Le mardi 23 janvier de 09h30 à 12h30
- Le jeudi 08 février de 14h30 à 17h30
- Le mercredi 21 février de 09h30 à 12h30
- Le vendredi 09 mars de 09h30 à 12h30
- Le mardi 20 mars de 14h30 à 17h30

Réservation obligatoire, sur le site internet ou par téléphone, au plus tard la veille avant 12h.



Composteur en plastique

Seul
20€

Le KIT
23€



Composteur : 320 litres - H 89 cm et L 76 cm
Kit : composteur + bio-seau (7 litres) + bâton aérateur

Composteur en bois

Seul
25€

Le KIT
28€



Composteur : 300 litres - H 75 cm et L 70 cm
Kit : composteur + bio-seau (7 litres) + bâton aérateur



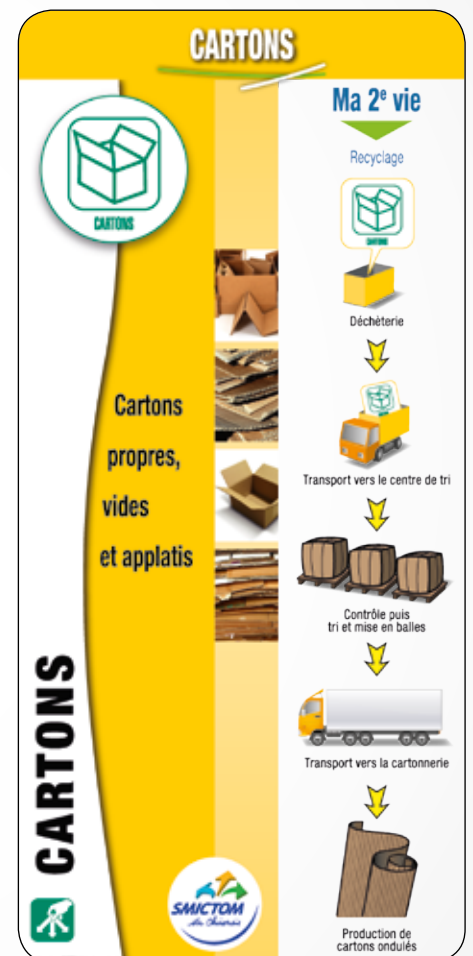
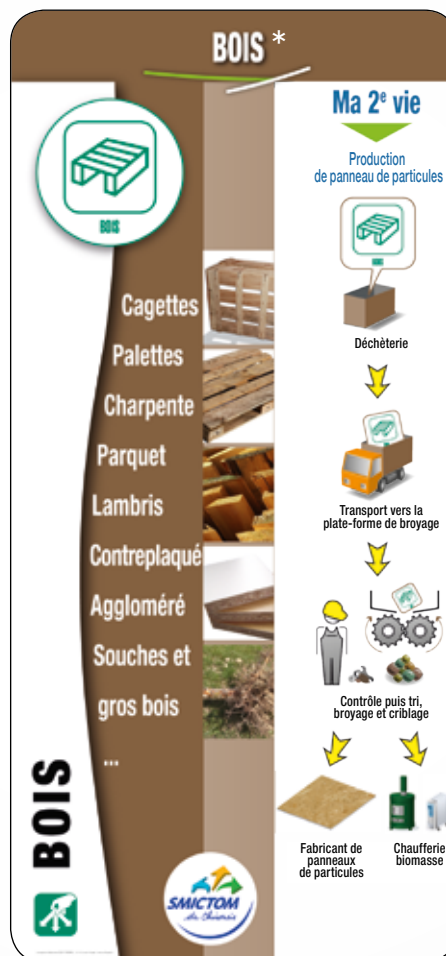
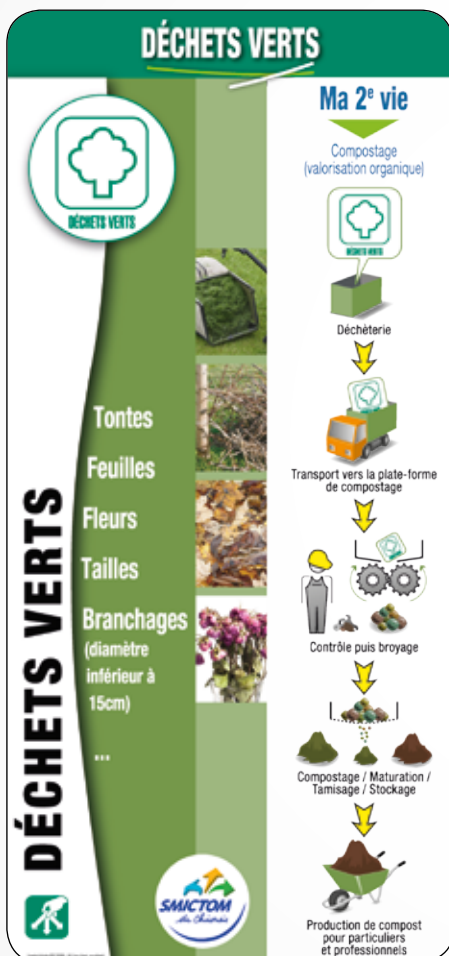
En déchèterie... Je trie aussi... dans les bennes !

1 Le tri ne se limite pas aux emballages... d'autres déchets peuvent prétendre à une seconde vie.

Quand on parle de tri et de recyclage, on pense surtout aux emballages ménagers. Pourtant, bons nombres d'autres déchets peuvent également être recyclés ou valorisés. Certains même doivent être traités à cause de leur nocivité potentielle. Il est donc essentiel de réfléchir avant de jeter ! Une pile ou une ampoule à économie d'énergie, sous leurs airs inoffensifs, sont de redoutables pollueurs s'ils ne sont pas triés et traités !

N'oubliez pas d'apporter votre carte d'accès à la déchèterie!

Si besoin, faites votre demande sur www.smictom.com!



Déchets interdits

dans cette benne

pots et sacs en plastique, souches...



Déchets interdits

dans cette benne

bois traité à cœur, aggloméré, verre...



Déchets interdits

dans cette benne

polystyrène, plastiques, papiers...



*Cette benne n'est pas présente dans toutes les déchèteries.



FERRAILLES

Ma 2^e vie

Recyclage

Déchèterie

Transport vers la plate-forme de tri des ferrailles

Contrôle puis broyage ou cisailage

Transport vers la fonderie

Transformation en fils d'acier

Tous types de métaux

GRAVATS INERTES

Ma 2^e vie

Réaménagement de carrières

Déchèterie

Transport vers la carrière

Contrôle puis remblaiement de carrières

Béton (non ferraillé)

Carrelage

Céramique

Briques

Tuiles

Ardoises

Pierres et cailloux

Terre végétale

Verre (sans support)

...

TOUT-VENANT

Ma 2^e vie

Enfouissement en installation de stockage

Déchèterie

Transport vers l'installation de stockage

Contrôle puis enfouissement

Vieux meubles

Revêtements de sols intérieurs

Plâtre

Isolants

Moquette

Verre (fenêtre, miroir...)

...

Déchets interdits
dans cette benne

électroménager, bouteilles de gaz...*

Déchets interdits
dans cette benne

amiante, bitume/goudron, ciment, plâtre, ferrailles...*

Déchets interdits
dans cette benne

amiante, pneus*, ordures ménagères...

Certains déchets ne sont pas acceptés en déchèterie.

*Retournez-vous auprès des distributeurs *ou de société spécialisées



En déchèterie... Je trie aussi... des déchets plus spécifiques !

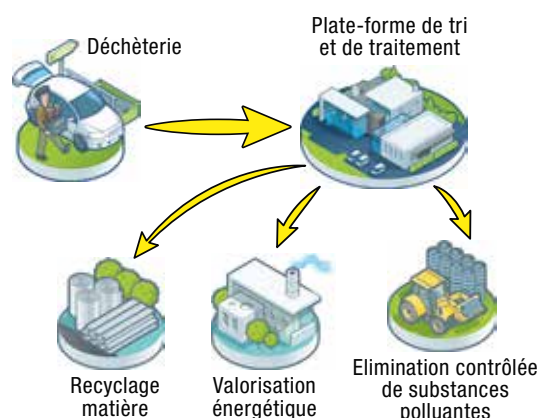
2 Les DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)... une seconde vie possible



- **L'éco-participation** que vous payez à l'achat d'un appareil électrique ou électronique neuf correspond au coût de collecte, de dépollution et de recyclage des anciens appareils. Elle est affichée de manière visible et séparément du prix du produit.

- **À l'achat** d'un équipement neuf, le revendeur a l'obligation légale de reprendre votre ancien appareil gratuitement (en magasin ou à la livraison). Sachez que les magasins dont la surface de vente d'appareils électriques ou électroniques est supérieure à 400 m², ont l'obligation de vous reprendre vos petits appareils (à 25 cm) sans obligation d'achat. Sinon, venez déposer vos appareils dans 8 de nos déchèteries (liste sur notre site).

- **La poubelle barrée** est présente sur ce type d'appareils. Elle signifie que votre appareil devra être rapporté en point de collecte.



Retrouvez des informations complémentaires sur www.eco-systemes.fr

3 Les piles

• COLLECTER SES PILES, C'EST FACILE !

Toutes les piles et petites batteries usagées se recyclent, y compris les piles rechargeables. Rapportez-les dans nos déchèteries ou dans l'un des 30 000 points de collectes Corepile.



• RECYCLER SES PILES, C'EST UTILE !

Jusqu'à 80 % des métaux contenus dans les piles et petites batteries sont extraits et réutilisés dans l'industrie.

Retrouvez des informations complémentaires sur www.corepile.fr

Sur **100 piles** utilisées





DÉCHETS DANGEREUX



Déchets des produits d'entretien véhicule



Antigel, filtre à huile, polish, liquide de dégivrage, liquide de refroidissement, anti-goudron.

Déchets des produits d'entretien piscine



Chlore, désinfectants de piscine.

Déchets des produits de chauffage, cheminée et barbecue



Combustible liquide et recharges, allume-feu, nettoyant cheminées, alcool à brûler, produit pour ramoner les cheminées.

Déchets des produits de bricolage et décoration



Peinture, vernis, lasure, pigment couleurs.



Enduit, colle, mastic, résine, mousse expansive.



Paraffine, anti-rouille, white-spirit, décapant, solvant et diluant, vaseline, essence de térébenthine, acétone.

Déchets des produits spéciaux d'entretien maison



Déboucheur canalisations, ammoniac, soude, acides, eau oxygénée, décapant four, répulsif ou appât, imperméabilisant, insecticide, raticide, rodenticide, produit de traitement des matériaux (dont bois).

Déchets des produits du jardinage



Engrais non organique, anti-mousses, herbicide, fongicide.

Autres



Produits non identifiés, radiographies.

Lampes, néons



Les contenants doivent impérativement être fermés.

4 Les déchets dangereux

Les bidons de pétrole

Les bidons de pétrole sont désormais considérés comme des déchets dangereux et doivent impérativement être déposés en déchèterie. Ils ne sont donc plus acceptés dans les sacs jaunes.

Les lampes et néons

- **Déposez-les en déchèterie**, dans les bacs de recyclage prévus à cet effet.
- **Déposez-les en magasin**, dans les bacs de recyclage en libre-accès : tout magasin qui vend des lampes a l'obligation de reprendre les lampes usagées de ses clients (commerce de proximité, grande surface, magasin de bricolage,...).

Particuliers : pour connaître le point de collecte le plus proche de chez vous ou pour plus de renseignements, connectez-vous sur www.malampe.org
Professionnels : pour tout complément d'information, connectez-vous sur www.recylum.com



Vous trouverez la liste des déchèteries qui récupèrent les déchets dangereux sur notre site.



Une fois usagés, les produits chimiques ménagers que vous utilisez chez vous peuvent être **dangereux pour votre santé et votre environnement**.

Qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu, ils ne vont ni dans la poubelle, ni dans les canalisations, **mais nécessitent une prise en charge spécifique**.

Alors agissons ensemble : faites le tri et **déposez vos déchets chimiques en déchèterie**, EcoDDS assure leur collecte et leur traitement sécurisé.

Informations complémentaires sur www.ecodds.com





Calendrier des reports de collecte pour 2018



Rappel important : les collectes ne sont plus assurées les jours fériés (excepté pour le 08 mai).
Toutes les collectes sont décalées d'une journée, et ceci seulement à partir du jour férié.
Excepté pour les collectes du samedi qui sont maintenues.

COLLECTES HABITUELLES

Jours fériés 2018	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Lundi 1^{er} janvier (Jour de l'an)	collecte du lundi 1 ^{er} /01 décalée au mardi 02/01	collecte du mardi 02/01 décalée au mercredi 03/01	collecte du mercredi 03/01 décalée au jeudi 04/01	collecte du jeudi 04/01 décalée au vendredi 05/01	collecte du vendredi 05/01 décalée au samedi 06/01	collecte du samedi 06/01 maintenue
Lundi 02 avril (Lundi de Pâques)	collecte du lundi 02/04 décalée au mardi 03/04	collecte du mardi 03/04 décalée au mercredi 04/04	collecte du mercredi 04/04 décalée au jeudi 05/04	collecte du jeudi 05/04 décalée au vendredi 06/04	collecte du vendredi 06/04 décalée au samedi 07/04	collecte du samedi 07/04 maintenue
Mardi 1^{er} mai (Fête du travail)	collecte du lundi 30/04 maintenue	collecte du mardi 1 ^{er} /05 décalée au mercredi 02/05	collecte du mercredi 02/05 décalée au jeudi 03/05	collecte du jeudi 03/05 décalée au vendredi 04/05	collecte du vendredi 04/05 décalée au samedi 05/05	collecte du samedi 05/05 maintenue
Mardi 08 et jeudi 10 mai (Victoire 1945 et Ascension)	collecte du lundi 07/05 maintenue	collecte du mardi 08/05 exceptionnellement maintenue	collecte du mercredi 09/05 exceptionnellement maintenue	collecte du jeudi 10/05 décalée au vendredi 11/05	collecte du vendredi 11/05 décalée au samedi 12/05	collecte du samedi 12/05 maintenue
Lundi 21 mai (Pentecôte)	collecte du lundi 21/05 décalée au mardi 22/05	collecte du mardi 22/05 décalée au mercredi 23/05	collecte du mercredi 23/05 décalée au jeudi 24/05	collecte du jeudi 24/05 décalée au vendredi 25/05	collecte du vendredi 25/05 décalée au samedi 26/05	collecte du samedi 26/05 maintenue
Samedi 14 juillet (Fête nationale)	collecte du lundi 09/07 maintenue	collecte du mardi 10/07 maintenue	collecte du mercredi 11/07 maintenue	collecte du jeudi 12/07 maintenue	collecte du vendredi 13/07 maintenue	collecte du samedi 14/07 maintenue
Mercredi 15 août (Assomption)	collecte du lundi 13/08 maintenue	collecte du mardi 14/08 maintenue	collecte du mercredi 15/08 décalée au jeudi 16/08	collecte du jeudi 16/08 décalée au vendredi 17/08	collecte du vendredi 17/08 décalée au samedi 18/08	collecte du samedi 18/08 maintenue
Jeudi 1^{er} novembre (Toussaint)	collecte du lundi 29/10 maintenue	collecte du mardi 30/10 maintenue	collecte du mercredi 31/10 maintenue	collecte du jeudi 1 ^{er} /11 décalée au vendredi 02/11	collecte du vendredi 02/11 décalée au samedi 03/11	collecte du samedi 03/11 maintenue
Mardi 25 décembre (Noël)	collecte du lundi 24/12 maintenue	collecte du mardi 25/12 décalée au mercredi 26/12	collecte du mercredi 26/12 décalée au jeudi 27/12	collecte du jeudi 27/12 décalée au vendredi 28/12	collecte du vendredi 28/12 décalée au samedi 29/12	collecte du samedi 29/12 maintenue

Attention !

Les horaires des collectes peuvent varier du jour habituel, il est donc indispensable de sortir les sacs :

- la veille après 20h00 pour les collectes du matin,
- avant 12h00 pour les collectes de l'après-midi.

Les bureaux et les déchèteries du SMICTOM sont toujours fermés les jours fériés.



JOURNAL DU SMICTOM n°46

Journal d'information trimestriel



- **Édition :** SMICTOM du Chinonais (Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères)
24, place Jeanne d'Arc - 37500 Chinon - Tél. 02 47 93 22 05 - smictomduchinonais@smictom.com
- **Directeur de la publication :** Philippe MASSARD, Président du SMICTOM du Chinonais
- **Rédactrice en chef :** Aurélie CADEAU
- **Conception et réalisation :** JTS Conseils • 02 47 410 555 • www.jtsconseils.com
- **Photogravure et Impression :** Les Presses de Touraine - 02 47 66 64 10.

www.smictom.com

Rejoignez-nous sur Facebook!



0 800 196 595

Service & appel gratuits